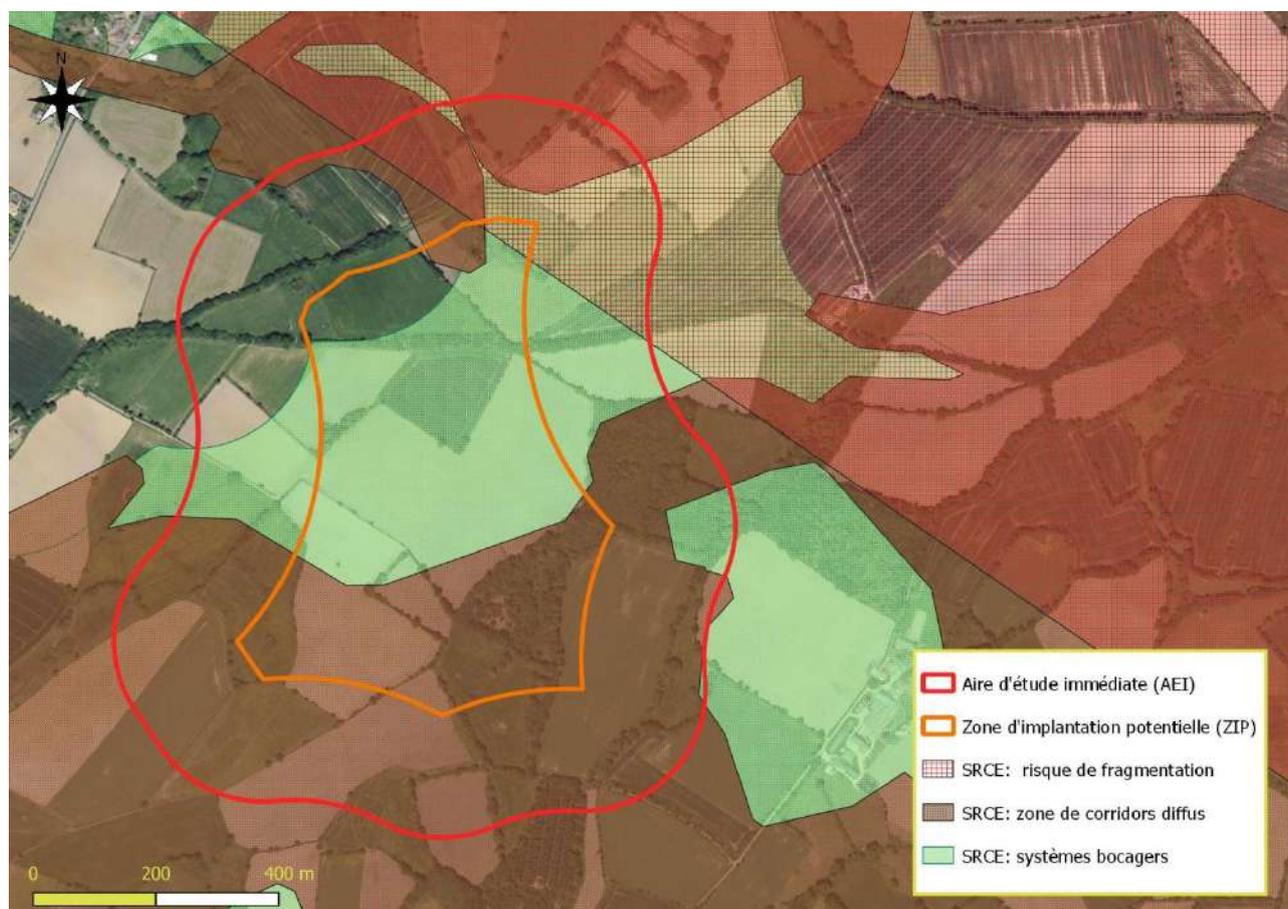


2- Trame verte et bleue et Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Poitou-Charentes a été adopté par arrêté préfectoral de Madame la Préfète de Région le 3 novembre 2015. Sa version définitive, publiée fin 2015, présente les différents réservoirs de biodiversité identifiables à l'échelle de la région et définit des zones de corridors écologiques pour connecter les populations et les préserver. À l'échelle régionale, la trame verte et bleue est divisée en cinq **sous-trames** (pelouses sèches calcicoles, plaines ouvertes, forêts et landes, milieux aquatiques, systèmes bocagers), représentatives des entités paysagères régionales et se rattachant aux grandes continuités nationales.

En dehors des sous-trames, le SRCE définit des zones de **corridors écologiques**, qui matérialisent les espaces permettant aux espèces de se déplacer et d'assurer les échanges entre populations. Dans le cadre du SRCE du Poitou-Charentes, ces corridors ont été définis à partir de modèles numériques pour les sous-trames forestières et bocagères, et en prenant en compte les grands couloirs de dispersions à l'échelle régionale pour les sous-trames pelousaires et pour les plaines ouvertes. Une approche multi-trames a ensuite été privilégiée, en regroupant les corridors écologiques en 3 entités cartographiques : les corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif), les corridors de pelouses sèches calcicoles (en « pas japonais »), et les zones de corridors diffus.

Parmi ces différents éléments, la zone du projet est partiellement traversée par une sous-trame de systèmes bocagers, et par une zone de corridors diffus (**carte 3**). Il existe également une zone de risque de fragmentation au nord-est du site, liée à l'axe routier de la RN149.



- Conclusion sur les zonages remarquables, trames et corridors localisés autour du projet :

L'analyse de la répartition des réservoirs de biodiversité et de leur connexion autour de l'aire d'étude peut être résumée comme suit :

- **Dans un rayon d'une dizaine de km autour du projet** : il n'existe pratiquement pas de site d'intérêt écologique à proximité immédiate de l'aire d'étude, le zonage le plus proche étant à 8,5 km au sud-ouest du projet, avec des enjeux surtout d'ordre écosystémique.
- **Dans les limites de l'aire d'étude** : il existe deux éléments du SRCE (corridor diffus et sous-trame bocagère) recoupant la majeure partie de la zone d'implantation potentielle, et se superposant dans la moitié sud de l'aire d'étude immédiate.

3- Données bibliographiques

En amont des prospections de terrain, une revue des données bibliographiques disponibles dans un rayon de 10 à 20 km autour du projet a été effectuée, afin de relever d'éventuels enjeux particuliers sur la conservation de la faune ou de la flore. Cette revue s'est appuyée sur les données des zonages environnementaux présents autour du site (cf. supra), sur les informations publiées dans les atlas de répartition récents, mais aussi sur l'exploitation de nos bases de données internes et sur l'exploitation de la littérature grise (rapport d'études, mémoires de stages...) portant sur ce territoire. En parallèle à cette analyse préalable, des études bibliographiques spécifiques ont été commandées auprès du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et auprès de Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) pour les groupes des oiseaux et des chiroptères. Ces deux associations sont reconnues pour leur connaissance du territoire et des espèces, ainsi que pour la consistance de leurs bases de données. Les rapports correspondants seront brièvement présentés en introduction des chapitres dédiés à l'avifaune et aux chiroptères, le texte intégral étant reporté en annexe.

3.1- Données relatives aux zonages environnementaux :

Les données relatives aux zonages environnementaux les plus proches (Znieff de type 2 des Collines vendéennes et vallée de la Sèvre nantaise et site acquis du CEN) apportent relativement peu d'informations sur les enjeux conservatoires potentiels de l'aire d'étude, compte tenu des distances minimales en jeu (près de 10 km). Parmi les espèces citées dans la fiche Znieff de ce site, figurent toutefois un certain nombre d'oiseaux à grand rayon d'action et/ou à comportement migratoire qui sont regroupés dans le tableau ci-dessous. En revanche, aucun chiroptère n'est mentionné dans la fiche de cette Znieff qui s'étend pourtant sur un ensemble de 24 communes.

Tableau III : avifaune mentionnée sur la Znieff des Collines vendéennes et vallée de la Sèvre nantaise (source INPN, téléchargement du 21/01/2021)

Nom scientifique	Nom français	Statut
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Reproduction
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Hivernant
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Hivernant
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Passage, migration
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Hivernant
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Passage, migration
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	Reproduction
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Reproduction

Nom scientifique	Nom français	Statut
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Passage, migration
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	Reproduction
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Reproduction
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Passage, migration
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Passage, migration
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Passage, migration
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Reproduction
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Passage, migration
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Passage, migration
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Passage, migration
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Reproduction
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Passage, migration
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Hivernant
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Reproduction
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	Passage, migration
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Reproduction
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	Passage, migration
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Reproduction
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Passage, migration
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Reproduction
<i>Saxicola rubetra</i>	Traquet turier	Passage, migration
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Reproduction
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Passage, migration
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Passage, migration

3.2- Données d'atlas de faune et de flore

Les données issues des atlas de faune et de flore à l'échelle départementale ou régionale montrent que ce secteur géographique est relativement peu connu sur le plan de la biodiversité. Pour les chiroptères, l'atlas des mammifères sauvages de Poitou-Charentes, paru en juillet 2011 (Prévost & Gailledrat, 2011) mentionne la présence d'une seule espèce de chauve-souris (l'Oreillard gris) pour la maille cartographique correspondant à l'emprise de la zone d'étude (fig. 1).

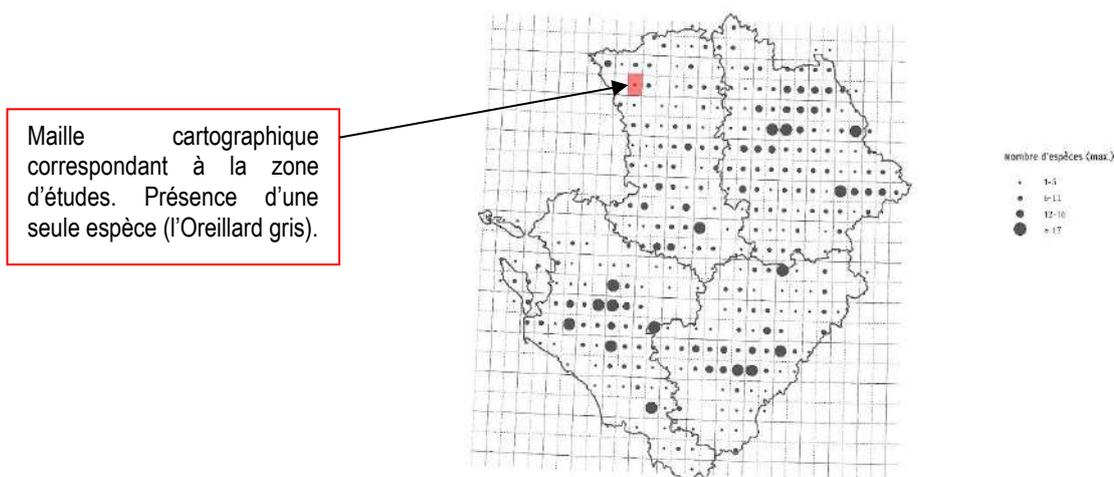
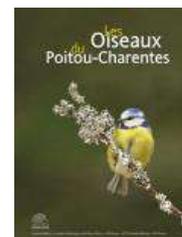
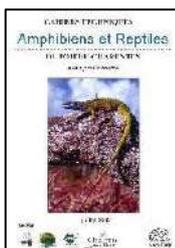


Figure 1 : données sur les chiroptères correspondant à la maille cartographique du projet éolien (adapté d'après Prévost & Gailledrat, 2011)

Pour l'avifaune, l'atlas publié récemment par Poitou-Charentes Nature (Jourde *et al.*, 2015) indique 77 espèces nicheuses pour la maille cartographique correspondant à la zone d'étude. Cette richesse spécifique reste modérée mais représentative des secteurs proches de Bressuire qui semblent moins prospectés que le sud du département. Seulement 18 oiseaux sont notés comme nicheurs certains sur les 77 espèces recensées sur la maille de Cirières.



Parmi les oiseaux remarquables mentionnés sur cette maille, figurent la Chevêche d'Athéna et le Moineau friquet (nicheurs certains), le Busard Saint-Martin, le Faucon hobereau et le Pigeon colombin (nicheurs probables), ainsi que l'Alouette lulu, la Bondrée apivore, le Milan noir, l'Oedicnème criard, le Petit Gravelot et le Pic noir (nicheurs possibles).



Une analyse similaire peut être faite avec l'atlas des amphibiens et des reptiles du Poitou-Charentes, publié en 2002, avec respectivement 6 et 1 espèces d'amphibien et de reptile mentionnées pour la maille cartographique correspondant au projet : Salamandre, Triton palmé et marbré, Crapaud commun, Grenouille agile, Grenouille verte indéterminée pour les amphibiens, et Lézard des murailles pour les reptiles.

Parmi les autres sources de données naturalistes régionales, les cartes dynamiques issues des atlas faunistiques en ligne à l'échelle départementale (www.nature79.org) indiquent des richesses spécifiques relativement peu élevées et assez inégales selon les groupes pour les communes de Cirières et de Brétignolles, sur lesquelles se situe l'essentiel de l'aire d'étude (**tab. IV**).

Tableau IV : nombre d'espèces connues sur les communes de Cirières et de Brétignolles (d'après www.nature79.org)

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces (commune de Cirières)	Nombre d'espèces (commune de Brétignolles)	Espèces remarquables
Oiseaux	93	95	Cigogne noire, Circaète Jean-le-blanc, Echasse blanche, Milan royal, Torcol fourmilier, Vautour fauve
Mammifères (hors chiroptères)	5	9	Martre
Reptiles	6	3	-
Amphibiens	5	5	Crapaud calamite, Rainette verte
Odonates	14	31	Leste fiancé
Rhopalocères	30	31	Grand Mars changeant, Azuré du trèfle
Orthoptères	7	26	Conocéphale des roseaux, Tétrix caucasien
Hétérocères	50	307	Bombyx dyctéioïde, Cidarie de l'Aulne
Coléoptères	31	30	Coccinelle à 13 points...

Au niveau de la flore, l'interrogation du serveur de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (www.ofsa.fr) donne un total de 121 espèces pour les deux mailles cartographiques correspondant au projet (maille de 5km X 5km). Parmi ces espèces, figurent une espèce protégée (*Drosera rotundifolia*) et 32 autres plantes classées déterminantes pour les Znieff en Nouvelle-Aquitaine (Abadie *et al.*, 2019). Ces espèces sont regroupées dans le tableau suivant, avec indication de la date de la dernière observation :

Tableau V : espèces végétales remarquables signalées par l'ofsa au niveau des mailles cartographiques correspondant au projet (source : ofsa.fr, téléchargement du 20/01/2021)

Nom scientifique	Statut	Dernière observation*
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Adoxa moschatellina</i> L., 1753	Déterminante Znieff	05/04/2018
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl., 1854	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Baldellia repens</i> subsp. <i>cavanillesii</i> (Molina Abril, A.Galán, Pizarro & Sard.Rosc.) Talavera, 2008	Déterminante Znieff	NR
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840	Déterminante Znieff	05/04/2018
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Déterminante Znieff	24/05/2018
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	Déterminante Znieff	01/01/1865
<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	Déterminante Znieff	01/01/1864
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Ceratocapnos claviculata</i> (L.) Lidén, 1984	Déterminante Znieff	24/05/2018
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Protégée nationale	31/12/1866
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Erica ciliaris</i> Loeffl. ex L., 1753	Déterminante Znieff	01/01/1840
<i>Euphorbia hyberna</i> L., 1753	Déterminante Znieff	03/04/2018
<i>Euphorbia illirica</i> Lam., 1788	Déterminante Znieff	01/01/1840
<i>Filago arvensis</i> L., 1753	Déterminante Znieff	NR
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869	Déterminante Znieff	NR
<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Déterminante Znieff	01/01/1840
<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Myosotis secunda</i> A.Murray, 1836	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Déterminante Znieff	NR
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich, 1776	Déterminante Znieff	04/04/2018
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Déterminante Znieff	NR
<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Déterminante Znieff	NR
<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten., 1830	Déterminante Znieff	01/01/1864
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Déterminante Znieff	22/05/2018
<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Trocdaris verticillatum</i> (L.) Raf., 1840	Déterminante Znieff	24/10/2018
<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810	Déterminante Znieff	04/06/2012
<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	Déterminante Znieff	04/06/2012

* NR=non renseigné



Photo 1 : *Drosera rotundifolia* (photo hors site)

- **Autres publications :**

L'analyse des bulletins de la Société Botanique du Centre-Ouest ne fournit aucune indication sur la présence de plantes remarquables pour la commune de Cirières. En revanche, il existe un compte rendu d'excursion botanique effectué dans les environs de Bressuire en 1987 avec indications de quelques stations au niveau du bois de Brétignolles : *Peucedanum gallicum* en lisière du bois de Brétignolles, et *Adoxa moschatellina* au lieu-dit Josselière (Beauvais et Savin, 1987).



Photo 2 : *Adoxa moschatellina* (photo hors site)

- **Littérature grise**

Il existe peu d'apports bibliographiques liés à d'autres projets éoliens voisins, les études les plus proches étant celles relatives aux projets éoliens de Voultegon et de Chanteloup, distants respectivement d'environ 10 km au nord et au sud de Cirières. Parmi les données relatives aux chiroptères, un gîte estival de Grand Murin est signalé sur la commune de Bressuire, mais sans précision sur sa localisation ou sur les effectifs observés. Lors d'une étude réalisée sur les communes de Mauléon et Nueil-les-Aubiers (Carrière, 2011), des gîtes de Murin de Daubenton et de Barbastelle d'Europe avaient été notés sous plusieurs ponts du ruisseau du Gauduchaud (environ 10 km au nord – nord-ouest du projet). Dans ce même secteur (commune de Mauléon), une trentaine de chiroptères (dont une majorité de Grand Rhinolophe et des individus isolés de Grand Murin, Murin à moustaches et Murin de Daubenton) avait été signalée dans un souterrain désaffecté (*Le Chauvequirit*, avril 2006), ainsi qu'une mention de Murin de Bechstein (Dieuleveut, 2008), espèce rarement observée dans les Deux-Sèvres. Plus proche du projet, sur la commune de Brétignolles, une pré-étude faune flore réalisée dans le cadre d'un projet de méthanisation (Carrière, 2017) avait permis de recenser trois espèces de chiroptères (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Sérotine commune) ainsi qu'une Couleuvre verte-et-jaune sur une parcelle localisée à environ 3 km au nord-ouest du projet.

3.3- Conclusion sur les apports bibliographiques :

L'analyse des données bibliographiques disponibles a montré que la zone d'étude correspond à un secteur relativement peu connu en termes d'inventaires de biodiversité. L'absence de zonages environnementaux à proximité immédiate du site, et le caractère plutôt lacunaire des atlas de faune et de flore sur ce secteur, font que les lots de données sur la biodiversité restent peu significatifs. Les principaux apports de la bibliographie sont liés aux atlas en ligne, mais portent sur des mailles cartographiques et/ou des territoires d'échelle communale, et fournissent donc peu d'informations sur la sensibilité potentielle de l'aire d'étude.

4- Définition des aires d'études

Les guides méthodologiques récents sur les études de milieux naturels dans le cadre des projets éoliens recommandent de prendre en compte trois principaux niveaux d'échelle spatiale autour des projets éoliens :

- ✓ **L'aire d'étude éloignée**, qui correspond à la microrégion autour de la zone d'implantations, et qui peut se traduire par un rayon de 10 à 15 km autour du site.
- ✓ **L'aire d'étude rapprochée**, qui permet d'inclure dans le périmètre d'observation les secteurs sensibles éventuellement adjacents au projet, et tient compte des échelles spatiales propres aux populations de vertébrés.
- ✓ **L'aire d'étude immédiate**, qui inclut le projet et ses différentes variantes, de façon à prendre en compte l'ensemble des zones d'implantations possibles, ainsi que leurs annexes (raccordements...).

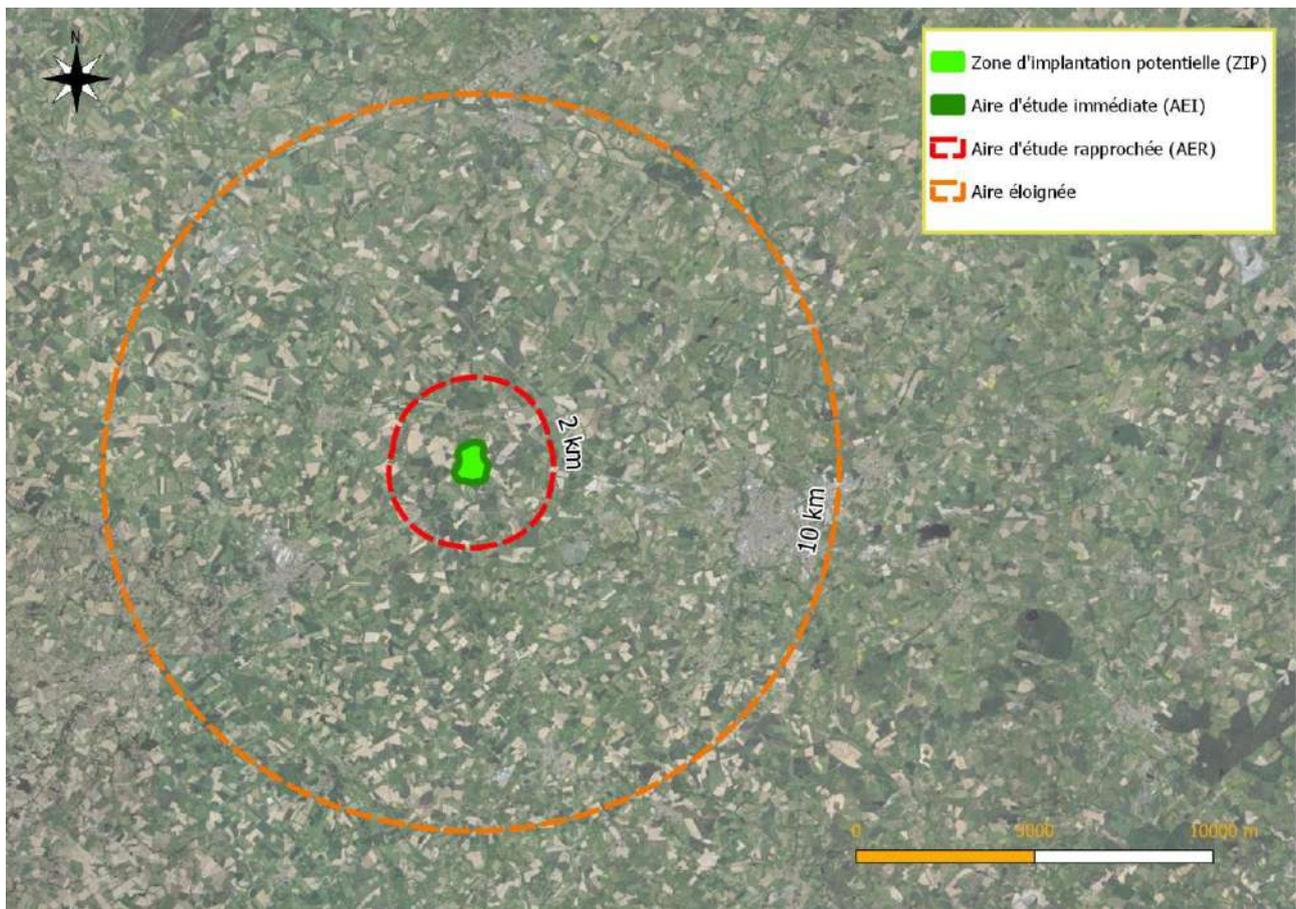
L'analyse des zonages environnementaux, et la recherche bibliographique effectuée dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du site ont permis de caractériser globalement **l'aire d'étude éloignée** autour du projet éolien. Au sein de cette aire éloignée, les principales sensibilités environnementales résultent de la présence de Znieff de type 2, d'intérêt écosystémique, avec de rares mentions de gîtes accueillant des chauves-souris dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du projet.

L'aire d'étude rapprochée qui est recommandée dans les projets éoliens correspond habituellement à un rayon de 2 km autour de la zone du projet. Sur cette aire, les investigations portent surtout sur les groupes faunistiques à grands rayons d'action (oiseaux et chiroptères), avec une pression d'observation significative, mais qui peut être plus diluée par rapport à celles de la zone du projet.

L'aire d'étude immédiate correspond, quant à elle, à l'emprise du projet éolien, en incluant tous les espaces périphériques nécessaires à sa mise en œuvre (raccordement électrique, transport et montage des éoliennes...). C'est sur cette aire que sont réalisées les investigations les plus détaillées, pour tous les groupes taxonomiques pris en compte dans l'étude faune flore, avec une pression d'observation maximale. La délimitation des aires immédiates et rapprochées, sur lesquelles sont réalisées les investigations de terrain, est indiquée **carte 4**. Le **tableau VI** résume les échelles d'études prises en compte ainsi que les pressions d'observations correspondantes :

Tableau VI : échelles d'études et pressions d'observations

Aire d'étude	Périmètre	Type d'investigation	Pression d'observation
Aire éloignée	Rayon d'environ 10 km autour du projet	Étude des zonages, trames et corridors, analyse bibliographique (données du GODS et de DSNE, atlas, littérature grise...)	Ponctuelle
Aire rapprochée	Rayon de 2 km autour du projet	Inventaires des groupes à grands rayons d'action (chiroptères, oiseaux) par points d'écoutes positionnés au droit des habitats favorables	Ciblée
Aire immédiate	Zone du projet et abords immédiats (+/-200 m)	Inventaires détaillés de tous les groupes taxonomiques	Maximale



Carte 4 : délimitation des aires d'études (immédiate, rapprochée et éloignée)

III- ÉTAT INITIAL

A- ÉTUDE DU PEUPLEMENT DE CHIROPTÈRES

1- Méthodes

1.1- Cadre méthodologique

Les recommandations en matière d'études chiroptérologiques dans le cadre des projets éoliens ont beaucoup évolué ces dernières années, en parallèle avec la multiplication des projets. Plusieurs documents de cadrage se sont succédé au cours de la dernière décennie pour tenter d'homogénéiser le contenu des études sur les chiroptères : recommandations de la SFPEM (2006), document eurobats (Rodrigues *et al.*, 2008), préconisations de la DREAL des Pays de la Loire (Marchadour, 2010), plaquette de la DREAL Poitou-Charentes (DREAL-PC, 2012), mise à jour du document SFPEM (2016), puis de celui du Ministère de la Transition Ecologique (2020)... Dans la dernière version du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » (MTE, 2020), les recommandations sur la pression de prospection à mettre en œuvre sont formulées de la façon suivante : « *un effort d'inventaire de 2 passages au minimum par période d'activité (soit au moins 6 passages, hors période hivernale) permet d'acquérir une vision assez complète pour de nombreux sites de projet, sans enjeux chiroptérologiques notables* » (P. 116). Ce même guide précise qu'il « *sera pertinent de présenter l'effort d'inventaire en nombre d'heures d'enregistrement* » compte tenu des disparités importantes dans les pressions d'observation selon les protocoles employés sur le terrain.

En pratique, ces différents documents mettent tous l'accent sur la nécessité de prendre en compte les différentes périodes du cycle annuel des chauves-souris, d'analyser les offres en gîtes et en territoire de chasse, et d'étudier l'activité des chiroptères dans un rayon suffisamment large autour des implantations. Il est aussi précisé que « *l'effort de surveillance sera déterminé en fonction de chaque site éolien prévu et des impacts potentiels en se référant aux données locales* » (Rodrigues *et al.*, 2008). Cette spécificité locale peut être approchée en étudiant d'une part les **données bibliographiques** disponibles sur les chiroptères à l'échelle locale et, d'autre part, en analysant les **potentialités du site pour les chauves-souris**, en termes de gîtes, de territoires de chasse et d'axe de déplacement. Cette dernière analyse repose sur l'examen détaillé des documents cartographiques (IGN 1/25000^{ème} et photographies aériennes), complété par des prospections ciblées du site et de ses proches abords.

Le principe du cadrage méthodologique retenu pour cette étude peut être illustré par la figure suivante :

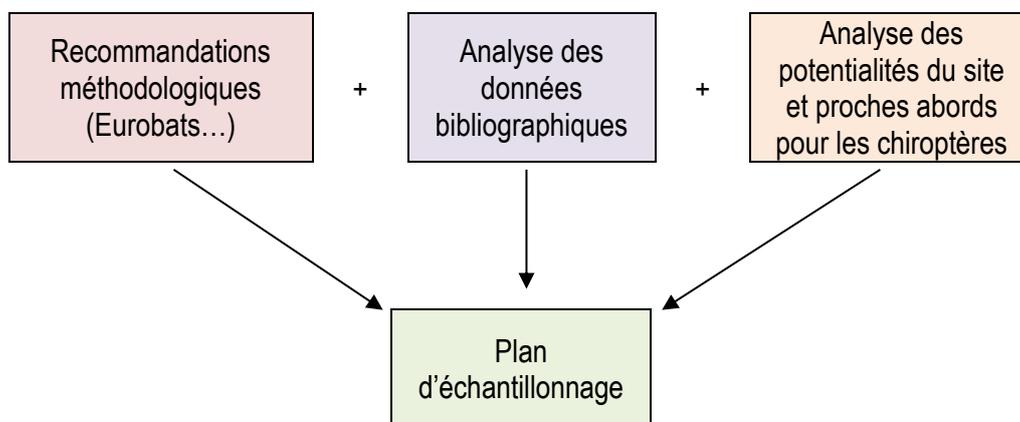


Figure 2 : principe de l'élaboration du plan d'échantillonnage

1.2- Apports bibliographiques

1.2.1- Rappel des principales conclusions de l'analyse bibliographique initiale

L'analyse des données disponibles réalisées ci-dessus a montré que les informations relatives aux chiroptères, se rapportant à des territoires proches du site d'étude, étaient très lacunaires. Ces données concernent principalement des gîtes isolés (ponts et ouvrages d'art, cavités, bâti) localisés dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du projet, mais sans enjeu fort correspondant à des colonies d'espèces sensibles ou à des populations d'effectifs remarquables.

1.2.2- Étude bibliographique effectuée par DSNE (résumé)

Un pré-diagnostic sur les enjeux chiroptérologiques du projet éolien de Cirières a été demandé à Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE, 2021), sur la base d'une compilation des données bibliographiques disponibles à leur niveau. Cette analyse couvre une aire de 25 km autour du projet sur les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée. Les principales conclusions de cette étude sont indiquées ci-dessous, l'intégralité du rapport étant reporté en annexe.

Résumé de l'étude bibliographique de DSNE :

Aires d'études :

La prise en compte des enjeux liés au projet éolien de Cirières se conçoit à différentes échelles. Il convient de décrire la sémantique utilisée dans ce document :

- « aire d'étude rapprochée (AER) » : tampon de 2 km autour de la ZIP ;
- « aire d'étude intermédiaire (AEI) » : tampon de 10 km autour de la ZIP ;
- « aire d'étude éloignée (AEE) » : tampon de 20 km autour de la ZIP.

Cette dernière est l'échelle de travail retenue ici pour les enjeux vis-à-vis du groupe des chiroptères. Ce rayon a pour vocation de prendre en compte la capacité de déplacement des espèces de chiroptères dites « à grand rayon d'action » pouvant être impactées.

Au total, l'aire d'étude éloignée englobe 45 communes des Deux-Sèvres, 15 communes de la Vendée, et 4 communes du Maine-et-Loire.

Source des données

Les données extraites et analysées, pour le département des Deux-Sèvres, proviennent de la base de données départementale « Nature79.org » coordonnée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Nature Environnement. Concernant la Vendée, les données proviennent de la base de données « Naturalistes Vendéens », coordonnée par Les Naturalistes Vendéens et la LPO Vendée. Ces bases sont régulièrement enrichies par les suivis, comptages ou découvertes réalisés par les bénévoles et/ou les salariés des associations, le suivi annuel des colonies connues sur le département, mais aussi parfois par les données bibliographiques/publiques disponibles.

Extraction de données

Pour cette analyse, le territoire concerné est l'aire d'étude éloignée de 20 kilomètres de rayon autour de l'emprise du projet éolien de Cirières. Au total, sur la période 1989-2021, 705 données exploitables en Deux-Sèvres, et 97 données en Charente, réparties sur 35 communes, ont été analysées pour cette synthèse. Ces données ont été récoltées selon divers protocoles tels que des captures ponctuelles, des inventaires acoustiques et des prospections à vue en bâtis et cavités. Le nombre de données disponibles peut paraître important mais démontre une grande hétérogénéité d'étude sur le territoire. Quelques sites de parturition et d'hibernation suivis régulièrement et des études acoustiques ponctuelles permettent d'avoir une connaissance partielle des populations de chauves-souris présentes dans ce secteur, notamment à Bressuire et Argenton-les-Vallées et ses alentours. En effet, ce sont 193 données de Chiroptères qui ont été répertoriées sur ces deux seules communes.

Le Tableau 1 présente la liste des Chiroptères connus à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et leurs statuts aux échelles communautaire, nationale et régionale ainsi que leur sensibilité à l'éolien. Leur représentation respective sur le territoire est affinée et explicitée selon la saison de présence.